

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**ANNÉE 2019**

---

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2**

*Durée : 3 heures - Coefficient : 5*

---

**Droit des affaires**

---

*Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.*

---

***Recommandations importantes***

*Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.*

*Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.*

*Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.*



**Tournez la page S.V.P**



## SUJET

### DROIT DES AFFAIRES

Code matière : 023

*Aucun document ni matériel n'est autorisé.*

**Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.**

#### Sujet n° 1

Artisan et commerçant : quelles différences, quels points communs ?

#### Sujet n° 2

La SARL DUBOIS exerce l'activité de vente en gros de meubles et connaît des difficultés financières conjoncturelles suite à la perte d'un client important. L'expert-comptable de la SARL DUBOIS avertit Monsieur DUBOIS, son gérant, que sa société est depuis une semaine en état de cessation des paiements. Face à ces difficultés, Monsieur DUBOIS souhaite bénéficier d'une procédure de conciliation mais il ne sait pas si la SARL DUBOIS remplit les conditions pour l'obtenir et ce qu'il doit faire concrètement pour la demander.

Pour redresser sa situation et améliorer sa rentabilité, l'entreprise projette de vendre également des meubles aux particuliers. Dans ce but, la SARL DUBOIS loue depuis un mois à la SA FRINGUE des locaux commerciaux occupés auparavant par un commerce de vêtements prêt-à-porter.

La SARL DUBOIS n'a toujours pas informé son bailleur de ce changement d'activité alors que le contrat de location qu'elle vient de signer porte expressément sur un commerce de vêtements.

1/ Après avoir défini l'état de cessation des paiements, vous renseignerez Monsieur DUBOIS sur les conditions et modalités d'ouverture d'une procédure de conciliation. Quels avantages l'ouverture de cette procédure présenterait pour la SARL DUBOIS compte tenu de sa situation financière ?

2/ Que doit faire la SARL DUBOIS vis-à-vis de la SA FRINGUE ?

